
**INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
A l'école publique Jean-Elie VILLEMUR**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à scolariser vos enfants dans notre école communale où le meilleur accueil leur sera réservé. Cette note a pour objet d'informer tous les Preignanais, et particulièrement les derniers arrivés, sur le fonctionnement du groupe scolaire de notre commune.

Les enfants de 2 à 10 ans sont scolarisés dans 7 classes du Groupe scolaire, qui assurent accueil, encadrement, surveillance, et éducation dans de bonnes conditions.

Concernant les enfants nés en 2018, ils seront acceptés à l'école, sous réserve de places disponibles que si: ils ont atteint 2 ans révolus au 1^{er} juin 2020 ; s'ils sont propres et avec l'accord de la directrice.

Pour compléter l'action éducative en direction des enfants, les temps périscolaires et extrascolaires gérés par le Grand Auch Cœur de Gascogne sont encadrés par du personnel qualifié et organisés de la façon suivante :

- Ecole maternelle : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) matin midi et soir,
- Ecole élémentaire : Garderie (matin et midi) et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) le soir,
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : mercredis après-midi et vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

En raison de la crise sanitaire, il vous est demandé de ne pas pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire, de respecter les gestes barrières et de ne pas former de groupe devant l'école.

La commune met tout en œuvre afin que les protocoles sanitaires de l'éducation nationale soient respectés (nettoyage et désinfection des locaux journalièrement, port du masque pour tous les adultes, savon, gel hydroalcoolique dans les classes et sanitaires etc...

RENTRÉE SCOLAIRE

- **Lundi 31 août au matin, pour les enseignants.**
- **Mardi 1 septembre, pour les enfants**

L'effectif, cette année sera de 143 enfants environ. Un calendrier sera distribué aux enfants en début d'année.

- **Les horaires de classe sont les suivants :**
De 8h45 à 12h15 et de 13h50 à 15h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
De 8h45 à 12h05 le mercredi.

A l'école primaire les entrées et sorties se feront par les 2 portails :

Portail du haut pour les CP et CE1 ; portail du bas pour les CE2, CM1 et CM2

- **Des heures d'Aide Pédagogique Complémentaire se dérouleront le soir. Elles ne concernent que certains enfants, suivant la décision de l'équipe enseignante et avec l'accord des familles concernées.**

LES ENSEIGNANTS – FINANCÉS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

- *Directrice de l'Ecole* : Mme Caroline BISCAÏNO,
- *Enseignants* : Mrs Yann BONNIN, Xavier BISCAÏNO, Mmes Claire NANCÉ, Murielle LAURAY, Céline VILLANUEVA, Sara BOUVRAIS et Mme Marion ARENAS qui assurera la décharge de direction un jour par semaine et 1 mercredi sur 4,

LE PERSONNEL - FINANCÉ PAR LA COMMUNE

- A.T.S.E.M : Mmes Corinne ZAMBELLI, Corinne CLAMENS , Sabine CLET
- CUISINE : Mmes Bernadette PERIN et Sabine VILLANUEVA ;
- ENTRETIEN DES LOCAUX : Mmes Bernadette PERIN, Vanessa CORREIA et Françoise MAROSTICA ;

ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE : maternelle et élémentaire

FINANCÉE et GEREE PAR L'AGGLOMÉRATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCogne

- **Directeur des Accueils de Loisirs Périscolaires maternelle et élémentaire : M. Jérémy PAU.**
- **Equipe d'animation : Corinne CLAMENS, Sabine VILLANUEVA, Corinne ZAMBELLI, Sylvie AUFFRET, Sylvie BEAULANDE, Isabelle GENSAC, Christelle DELGORGE, Kévin MOTTIER, Sabine CLET, Véronique DULAC.**

LA CAISSE DES ÉCOLES MUNICIPALE

Son rôle est de gérer le fonctionnement général du groupe scolaire : cantine, voyages de fin d'année et fournitures scolaires.

Sa composition : 9 membres (dont M. le Maire qui en est le président).

Pour son fonctionnement, une subvention annuelle d'un montant de 7 000 € est versée par la commune à la Caisse des Ecoles et une autre de 1 800 € à la coopérative scolaire.

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas s'effectuent en **deux services** pour l'ensemble du groupe scolaire (maternel et élémentaire) :

- Maternelle : 1^{er} service à 12h15, 2^{eme} service à 12h45.
- Élémentaire : 1^{er} service 12h15, 2^{ème} service 12h50.

L'équipe d'animation pourra modifier l'organisation des services en fonction de l'évolution des effectifs au cours de l'année.

FACTURATION DES REPAS :

Prix du repas : 3,20 €. La réservation du repas s'effectue le matin sur le tableau à l'entrée de l'école. Tous les repas réservés seront facturés mensuellement. Plusieurs moyens de paiement vous sont proposés, dont internet, Pour les prélèvements automatiques merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE

ANNEXE RUE ÉMILE. ZOLA *Toute Petite et Petite section, Moyenne et Grande section,*

Avec Mme Murielle LAURAY secondée par Mme Sabine CLET, Mme Claire NANCE secondée par Mme Corinne CLAMENS, M. Xavier BISCAÏNO secondé par Mme Corinne ZAMBELLI ou Vanessa CORREIA (remplacements)

ÉCOLE JEAN ÉLIE VILLEMUR : *CP, CE1, CE2, CMI et CM2.*

Avec Mme Céline VILLANUEVA, Mme Sara BOUVRAIS, M. Yann BONNIN et Mme Caroline BISCAÏNO (déchargée pour travail administratif un jour par semaine et 1 mercredi sur 4)

Les répartitions des enfants dans les classes seront affichées au portail de chaque établissement le lundi 31 août après-midi.

INSCRIPTIONS

Elles peuvent s'effectuer auprès de Mme Caroline BISCAÏNO sur place (Tel.05.62.65.50.12) dès **le 28 août** de 9h à 16h ou au secrétariat de Mairie (Tel.05.62.65.52.87).

TEL : **GROUPE SCOLAIRE J.E VILLEMUR**: 05.62.65.50.12 ; **MATERNELLE**, rue E. ZOLA : 05.62.05.41.87

TEL : **Garderie et ALAE ECOLE PRIMAIRE et A.L.S.H.** 05.62.60.40.19

TEL : **A.L.A.E ECOLE MATERNELLE** 09.67.54.41.87

ACCUEILS DE LOISIRS GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE : à partir de 3 ans (réglementation DDCSPP)

Il fonctionne les jours de classe. Les enfants y sont accueillis à partir de 3 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45, de 12h15 à 13h50 et de 15h30 à 18h30, et le mercredi de 7h30 à 8h45 et de 12h05 à 12h30.

Il est demandé aux parents de respecter les heures d'ouverture et de fermeture.

Les enfants mangeant à la cantine doivent impérativement arriver avant 8h45.

Si en cas d'empêchement, vous n'êtes pas en mesure de récupérer vos enfants dans les délais (18h30 et 12h30 le mercredi), merci d'avertir en appelant l'école ou l'équipe d'animation. (Numéros rubrique « inscriptions »).

Pensez également à nous signaler tout changement de numéro de téléphone en cours d'année.

L'AGGLOMÉRATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE, Gestionnaire de ces services a mis en place une participation forfaitaire des parents calculée en fonction des revenus du foyer. Une note explicative vous sera transmise à la rentrée.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : 3 à 11 ans (CM2)

Il fonctionne les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, **sauf à Noël.**

• Le mercredi après-midi : les enfants sont accueillis à partir de 12h05 jusqu'à 18h30. **Seuls les enfants allant à l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi pourront prendre le repas.** Un service de bus est mis en place pour conduire à l'Accueil de Loisirs de Preignan les enfants (**de 3 à 10 ans**) des écoles de Montaut, Nougroulet et maternelle de Preignan qui prennent le repas et fréquentent l'ALSH le mercredi après-midi.

• Les vacances scolaires (sauf Noël) : Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée de 7h30 à 18h30. L'accueil des enfants de la demi-journée s'effectue de 13h30 à 14h.

• **Pour tous renseignements concernant les services péri et extrascolaire, vous pouvez contacter le service éducation de l'enfance à la jeunesse du Grand Auch Cœur de Gascogne, 1, rue Darwin à AUCH (Tel : 05.62.61.42.60).**

Je souhaite à tous une bonne rentrée et une excellente et fructueuse année scolaire
Pascal MERCIER, Maire